



Camping privé  
8 emplacements  
Arrêté du 23/08/1996

Espace balnéaire

Piscine

Base de canoë

Restaurant

Postes de relevage

Village de vacances  
"La Riviera"

Ancien fournil  
détruit

Poste de sous-répartition  
France Telecom

Stade de football

Camping  
municipal

Salle polyvalente

Vestiaire  
du stade

STEP  
250 éq/hab

Pompe de  
relèvement

Hangars

Dépôts de  
graviers / sable

**LEGENDE**

**Légende générale :**

- Limite de commune
- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone des hauteurs d'eau > à 1m
- Zone constructible en zone inondable (urbanisée ou à urbaniser dans le document d'urbanisme) - Habitat, Tourisme, Activités, Mixte

**Enjeux socio-économiques :**

- Habitat diffus
- Habitat regroupé
- Activités économiques
- Activités sportives et de loisir
- Etablissements recevant du public (ERP) / Equipements publics

**Enjeux potentiels :**

- Enjeux ou projets futurs

**Enjeux fonctionnels :**

- Voies inondables
- Equipements techniques (AEP, assainissement...)
- Eléments de réseaux (électricité, France Telecom...)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE LA CORRÈZE**

**COPIE**

CONNAISSANCE DE L'ALEA ET ELABORATION DES PLANS DE  
PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI)  
DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES  
AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIORDRES

Carte des enjeux pour la crue de référence (crue centennale)  
du cours d'eau La Dordogne

Commune d'Attilac

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date de  
ce jour:

TULLÉ, le 30 OCT. 2013  
Le Préfet

Echelle: 1/5 000

Avril 2012

Affaire n° 4311734-FLU

Bruno D'ELSÖL

